



MÉMOIRE

LA LOI BRISE-CŒUR (TITANIC)

Projet de loi no 124 – Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance – Avant-projet de loi sur les CPE et autres services de garde à l'enfance

*A/S Monsieur Louis Breault
Secrétaire de la Commission des institutions
Commission des institutions, Assemblée nationale
Édifice Pamphile-LeMay
1035 rue des Parlementaires, 3^{ème} étage,
Québec, (Québec)
G1a 1a3*

PRÉSENTÉ PAR

Signataires : Mesdames Diane Joseph, Nancy Charrette, Chantal Saucier, Huguette Lapierre, Lorraine Provost et Chantal Drolet.

DESCRIPTION DU GROUPE SIGNATAIRE

Historique :

Le Centre de la Petite Enfance les Ateliers de la Maison Bleue a été fondé en 1998 suite à la transformation en corporation sans but lucratif du jardin ayant le même nom. Cette corporation sans but lucratif est incorporée en vertu de la partie 111 de la loi sur les

compagnies et que le centre de la petite enfance est subventionné par le ministère de la Famille et de l'Enfance. Nous avons 2 installations (Maison Bleue : 38 places et Bateau Bleu : 80 places) en installation (garderie) et 132 places en milieu familial.

NOTRE MISSION:

Offrir des services de garde aux enfants de 0 à 5 ans en leur permettant d'évoluer dans un milieu sécuritaire et stimulant.

NOMBRE DE MEMBRES : quelques 263 membres

TERRITOIRE DÉSSERVI : Varennes

PRINCIPALES RÉALISATIONS : En 2003, une 2^{ème} installation voyait le jour et 5 nouvelles rsg ont été accréditées en 2005.

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE

- Projet de loi nébuleux sur différents points
- Pertes d'avantages comme rsg sur différents aspects

INTRODUCTION

Pour nous, le projet de loi 124 n'est pas clair dans son ensemble. Que ce soient : l'horaire, le déroulement des reconnaissances, les listes d'attente, l'article 161, le regroupement des rsg dans une Méga structure qui regroupera tout un point géographique, les coûts, le programme éducatif.....

Rien n'est clair dans le nouveau projet de loi 124. Nous pourrions le comparer à un gros chèque en blanc que nous donnons à la Ministre.

ARGUMENTAIRE

Nous sommes en désaccord sur tous les points pour le moment, car nous les trouvons incomplets. Aucune disposition n'est claire dans le projet de loi 124.

Nous sommes persuadées que nous allons perdre notre service personnalisé avec notre CPE qui en fait un sentiment d'appartenance très fort et qui est du même coup très sécurisant. Nous croyons également que l'entraide entre éducatrice n'existera plus ou du moins sera moins fréquente face aux autres rsg. Donc les milieux deviendront très distants par manque de communication. Nous n'aurons plus cette sensation de faire partie d'une grande famille et d'exercer une certaine forme de solidarité féminine, alors que nous nous disons faire partie du Ministère de la famille, des Aînés et de la Condition féminine!!!!!!

LES CHANGEMENTS SOUHAITÉS

Les changements que nous aimerions voir le jour sont :

- Clarifier les points de loi. Nous consulter avec le CPE avant tout chose sur différents sujets tels que : (horaire atypique, reconnaissance, liste d'attente, etc.);
-
- Enlever le point 161 qui veut que le gouvernement a le pouvoir de changer tout ce qui veut avant le 1^{er} avril 2007;
- Laisser les structures des CPE. Améliorer les services. Nous avons une bonne structure qui à notre avis peut faire le travail sans pour autant nous démanteler et tout défaire.

RECOMMANDATIONS

Nous recommandons une plus vaste consultation, une représentante par CPE pour le familial, et si possible être beaucoup plus clair dans chaque point de loi.

